



2020-11-09

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ DE NAMUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 novembre 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 535, Route 323, Namur, et à laquelle sont présents les membres suivants :

M. SÉBASTIEN DAUDLIN

M. GUY GAUTHIER  
M. STEVE LEGGETT

M. SÉBASTIEN DESORMEAUX  
M<sup>ME</sup> JOSÉE DUPUIS

Est absent: M. MARTIN MEILLEUR

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, M. GILBERT DARDEL

La Directrice générale adjointe / Secrétaire-trésorière adjointe, M<sup>ME</sup> ANNIE DECELLES est aussi présente.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

**ORDRE DU JOUR**

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2020
- Période de questions d'ordre général
- **Résolutions :**
  - Adoption du calendrier des séances ordinaires 2021
  - Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes
  - Publicité - Vœux de Noël et du Nouvel An
  - Demande de commandite - Noël des enfants
  - Demande de dispense auprès de la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation pour la conclusion d'un contrat de tri et conditionnement des matières recyclables
  - Demande d'aide financière - Club Quad Petite-Nation
  - Demande d'aide financière - Banque alimentaire Petite-Nation
  - Équilibrage du rôle 2022-2024
  - Achat de décorations de Noël
  - Achat d'une clé dynamométrique
  - Entériner l'achat de sel de déglacage
  - Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration
  - Renouvellement de mandat des membres du Comité consultatif d'Urbanisme
  - Recommandation d'une dérogation mineure - matricule 9384-63-5685
  - Demande de location de la salle du Carrefour Namurois
  - Renouvellement du support GMS - Borne électrique
- **Finance :**
  - Approbation des comptes payables
- Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- État provisoire des recettes et des dépenses
- Rapport du maire
- Période d'intervention des membres du conseil
- Levée de la séance

\* \* \* \* \*

2020-11-141     ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE                    L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.



Adoptée à l'unanimité

#### **2020-11-142 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT que la Directrice générale adjointe/ Secrétaire-trésorière adjointe a remis copie du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2020, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2020 soit approuvé, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

#### **2020-11-143 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2021**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Les séances du conseil se tiennent à la salle du conseil municipal située au 535, route 323, Namur, Québec;

QUE Le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020 :

- 11 janvier	- 8 février
- 8 mars	- 12 avril
- 10 mai	- 14 juin
- 12 juillet	- 9 août
- 13 septembre	- 12 octobre
- 8 novembre	- 13 décembre

Adoptée à l'unanimité

#### **2020-11-144 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE Le bureau municipal soit fermé du 24 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclusivement;

QUE Les dates de fermeture soient affichées aux deux (2) endroits désignés soit le bureau municipal et le bureau de poste, ainsi que sur le site internet.

Adoptée à l'unanimité

#### **2020-11-145 PUBLICITÉ - VŒUX DE NOËL ET DU NOUVEL AN**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Namur désire offrir des vœux de Noël et du Nouvel An aux citoyennes et citoyens de Namur

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE Le Conseil municipal autorise la Directrice générale adjointe à réserver un espace de 1/8 de page au montant de 100,00 \$ taxes en sus dans le journal La Petite-Nation pour la publication des vœux de Noël et du Nouvel An.

Adopté à l'unanimité

#### **2020-11-146 DEMANDE DE COMMANDITE - NOËL DES ENFANTS**

CONSIDÉRANT que comme toutes les années Madame Véronique Carrière nous fait parvenir une sollicitation pour un don pour le Noël des enfants;



CONSIDÉRANT que cette organisation est pour les enfants de Namur;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QU' Un don de 350.00 \$ soit remis à Madame Véronique Carrière pour le Noël des enfants.

Adopté à l'unanimité

**2020-11-147 DEMANDE DE DISPENSE AUPRÈS DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION POUR LA CONCLUSION D'UN CONTRAT DE TRI ET CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES**

CONSIDÉRANT les articles 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes et 938.1 du Code municipal donnant notamment au ministre le pouvoir d'autoriser une municipalité à octroyer un contrat sans demander de soumission ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Namur est membre de Tricentris et, à ce titre, lui confie le tri des matières recyclables provenant de son territoire;

CONSIDÉRANT que l'actuel contrat entre la municipalité et Tricentris vient à échéance le 14 avril 2022;

CONSIDÉRANT les pourvois en contrôle judiciaire et demandes de jugement déclaratoire visant à déclarer nuls les contrats entre Tricentris et la Ville de Laval et la MRC Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT le jugement de première instance déclarant que ces contrats ont été conclus illégalement mais autorisant leur maintien en vigueur jusqu'à leur terme;

CONSIDÉRANT que la procédure d'appel de ce jugement est en cours mais viendra vraisemblablement à terme après l'expiration du contrat actuel;

CONSIDÉRANT le projet de loi n° 65 déposé le 24 septembre 2020 par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective;

CONSIDÉRANT que selon l'échéancier prévu par le ministre, la modernisation de la collecte sélective entrerait en vigueur en décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT les conditions de marché actuelles des centres de tri et les délais requis pour procéder aux appels d'offres pour le tri des matières recyclables et pour la collecte et le transport de celles-ci vers le centre de tri ainsi désigné;

CONSIDÉRANT le projet d'entente présenté par Tricentris couvrant la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024 d'une valeur approximative de 13 360.00 \$;

CONSIDÉRANT que, dans les conditions actuelles, il est dans l'intérêt de la municipalité de conclure un contrat sans demande de soumission avec Tricentris;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu

QUE la municipalité de Namur transmette à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une demande de dispense pour la conclusion d'un contrat de tri et conditionnement des matières recyclables avec Tricentris pour la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

**2020-11-148 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB QUAD PETITE-NATION**

CONSIDÉRANT que le Club Quad Petite-Nation sollicite le conseil municipal pour une assistance financière pour l'année 2020-2021;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QU' Une aide financière au montant de 100.00 \$ soit remis au Club Quad Petite-Nation.

Adopté à l'unanimité

**2020-11-149 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - BANQUE ALIMENTAIRE PETITE-NATION**

CONSIDÉRANT que la Banque Alimentaire Petite-Nation sollicite le conseil municipal pour une assistance financière;



Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QU' Une aide financière au montant de 250.00 \$ soit remis à la Banque Alimentaire Petite-Nation.

Adopté à l'unanimité

#### **2020-11-150 ÉQUILIBRATION DU RÔLE 2022-2024**

CONSIDÉRANT le rôle triennal d'évaluation foncière 2019-2020-2021 qui est à sa dernière année en 2021 et qu'il y a lieu de le reconduire ou de procéder à son équilibrage ;

CONSIDÉRANT que la proportion médiane pour l'exercice financier 2021 est de 91 % ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE La Municipalité de Namur adresse une demande à la MRC de Papineau à l'effet de procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière 2022-2023-2024 par Servitech, selon l'offre de service reçue au montant de 19 574.32 \$, plus taxes qui sera payée à 50% dans le budget 2021 et 2022.

Adopté à l'unanimité

#### **2020-11-151 ACHAT DE DÉCORATIONS DE NOËL**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal considère important de décorer le village en cette période des Fêtes;

CONSIDÉRANT que le Club des Loisirs a un manque de ressource financière pour le projet;

Il est proposé par Madame Josée Dupuis

QU' Un montant de 2 500.00 \$ soit remis au Club des Loisirs pour acheter des décorations de Noël et des lumières pour les installer dans le jardin de la Relève pour contrer l'isolement pendant la période des Fêtes;

QUE Le montant de 2 500.00 \$ sera pris à même l'aide financière obtenue du Gouvernement du Québec afin d'aider le Club des Loisirs à combler leur manque de ressource financière lié à la pandémie.

Adopté à l'unanimité

#### **2020-11-152 ACHAT D'UNE CLÉ DYNAMOMÉTRIQUE**

CONSIDÉRANT que le camion à ordures fait souvent des crevaisons lorsqu'il se rend au centre de dépôt pour les ordures et le recyclage;

CONSIDÉRANT que les employés doivent réparer des crevaisons;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE Le conseil municipal accepte la soumission de Carquest au montant de 542.95 \$ plus taxes pour l'achat d'une clé dynamométrique.

Adopté à l'unanimité

#### **2020-11-153 ENTÉRINER L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur doit se faire une réserve de sel de déglacage pour le déneigement;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été déposées;

Il est proposé Monsieur Steve Leggett

QUE Le conseil municipal accepte la soumission de la compagnie Sel du Nord au montant de 1538.60 \$ plus taxes.



Adopté à l'unanimité

**2020-11-154 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le conseil de la Municipalité de Namur approuve les dépenses au montant de 23 053.62 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité

**2020-11-155 RENOUELEMENT DE MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du CCU doit être renouvelé;

CONSIDÉRANT qu'une résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU2020-10-13-05 recommande de renouveler le mandat de ses membres;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le conseil accepte le renouvellement des membres suivants:

Monsieur Martin Meilleur, conseiller  
Madame Francine Maurice, citoyenne  
Monsieur Marcel Samson, citoyen  
Monsieur Mario Beauchamp, citoyen  
Madame Chantal Caron, citoyenne

Adopté à l'unanimité

**2020-11-156 RECOMMANDATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - MATRICULE 9384-63-5685**

CONSIDÉRANT qu'une résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU2020-10-13-04 recommande une demande de dérogation mineure pour le matricule 9384-63-5685;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le Conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation pour le matricule 9384-63-5685.

QUE l'officier municipal en bâtiment et en environnement est autorisé à publier tout document en conséquence.

Adopté à l'unanimité

**2020-11-157 DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE DU CARREFOUR NAMUROIS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur a reçu une demande de location de la salle du Carrefour Namur afin d'offrir des cours de Taïchi pour une deuxième session;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE Le Conseil municipal autorise la Directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe à préparer les documents nécessaires pour la location de la salle du Carrefour Namurois et demander un montant de 125,00 \$ plus taxes pour combler la dépense supplémentaire pour la désinfection de la salle.



Adopté à l'unanimité

### **RENOUVELLEMENT DU SUPPORT GMS - BORNE ÉLECTRIQUE**

CONSIDÉRANT que le contrat de service de gestion et de télécommunication pour la borne électrique se termine en décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le renouvellement 2018-2020 n'a pas été effectué suite à la pandémie;

Il est proposé par

QUE Le Conseil municipal autorise la Directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement de 440.00 \$ plus taxes pour le renouvellement du contrat de service de gestion et de télécommunication pour la borne électrique.

Ce point a été reporté à la séance de décembre.

### **2020-11-158 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES**

CONSIDÉRANT que la Directrice générale adjointe/Secrétaire-trésorière adjointe atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 25 909.02 \$ apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 86 248.56 \$ apparaissant à la liste datée du 30 septembre 2020 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

### **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR**

#### **ÉTAT PROVISOIRE DES RECETTES ET DES DÉPENSES**

La Directrice générale / Secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil un état sommaire provisoire des recettes et des dépenses, tel que prescrit par l'article 176.4 du Code municipal du Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2020 ainsi qu'un état comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la présentation de l'état et selon les renseignements dont elle dispose et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice. Copie est remise à chacun des membres du conseil, pour étude et considération.

#### **RAPPORT DU MAIRE**

#### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

### **2020-11-159 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 21h35.

Adoptée à l'unanimité

---

Gilbert Dardel  
Maire

---

Annie Decelles  
Directrice générale adjointe  
Secrétaire-trésorière adjointe